



RPN Dialogue social et Frais professionnel

Mardi 24 mars 2015

Ce mardi 24 mars 2015 marquait la reprise des négociations. L'ensemble des organisations syndicales étaient à nouveau réunies, et présentes, autour de la table des négociations à l'Ucanss. En préalable aux sujets du jour, la question de la négociation salariale 2015 a fait l'objet de longs échanges. Pour rappel la demande FO/CGT de 7% de revalorisation du point a été balayée d'un revers de main de la part de la ministre. Quant à la demande CFTC/CFDT de considérer la RMPP moyenne au niveau Sécurité sociale et non branche par branche elle a également essuyé un refus, certes moins brusque, mais dont nous ne nous satisfaisons pas et contre lequel nous nous activons toujours. L'Ucanss a par ailleurs répondu à notre demande et nous a transmis la RMPP 2014 :

	Réalisation RMPP 2014	Dont effet report 2013 sur 2014	Effet report 2014 sur 2015
<i>Maladie</i>	<i>1,67%</i>	<i>0,69%</i>	<i>0,34%</i>
<i>Famille</i>	<i>2,13%</i>	<i>0,87%</i>	<i>0,3%</i>
<i>Recouvrement</i>	<i>2,04%</i>	<i>1,01%</i>	<i>0,75%</i>
<i>Retraite</i>	<i>1,83%</i>	<i>0,64%</i>	<i>0,27%</i>
Total Régime général	1,82%	0,77%	0,37%

Le Directeur de l'Ucanss a également précisé que le programme de négociation 2015 allait être finalisé par le Comex du mois d'avril et qu'il serait ensuite soumis au COR du 23 avril. C'est suite à cette date que nous disposerons du programme définitif 2015.

La négociation sur le Dialogue social a consisté en une simple relecture du texte proposé par l'employeur. Par « Dialogue social », il faut comprendre le fonctionnement des instances nationales de concertation (INC) et des observatoires régionaux. Même si ces instances demeurent perfectibles, la CFTC se félicite de leur existence et a rappelé à l'Ucanss son attachement à leur maintien. Il s'agit d'instances permettant aux partenaires sociaux d'avoir connaissance officiellement d'informations qui n'étaient alors obtenues que de manière officieuse et détournée. Ces instances nous permettent également de faire remonter un certain nombre de problématiques, certaines étant alors traitées au niveau des branches et

d'autres nourrissant les négociations menées en RPN. Le texte finalisé sera présenté lors de la RPN du 14 avril.

La partie de la RPN consacrée aux frais professionnels a été des plus rapides. L'employeur nous a présenté sa nouvelle proposition. En première approche, la CFTC se montre très réservée sur un texte qui nous apparaît comme répondant à une logique d'économies. L'Ucanss nous répond que l'ensemble des mesures présentées ne génère aucune gain...la CFTC attend la prochaine RPN pour entrer dans le détail du texte et avoir confirmation, ou infirmation, de propos rassurants mais pas forcément objectifs de la part de l'employeur.